



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Déploiement du dispositif d'alerte des risques industriels

Question orale n° 1192

### Texte de la question

Mme Isabelle Florennes interroge Mme la ministre de la transition écologique sur les annonces faites lors de son déplacement conjoint avec le ministre de l'intérieur à Rouen, le 24 septembre 2020, un an après la catastrophe Lubrizol. Mme la ministre avait alors annoncé la mise en place de différents dispositifs de prévention des risques industriels et d'information des populations. Parmi eux figurait le déploiement d'un nouveau système d'alerte et d'information par téléphone qui permettrait, selon le ministre de l'intérieur, de passer « de la sirène au portable ». Ce nouvel outil reposerait sur deux technologies : d'une part, la diffusion cellulaire ou « *cell broadcast* », qui transmettra un message d'alerte sur les téléphones, et l'envoi de SMS géolocalisés directement émis par les services de l'État, contenant toutes les informations relatives à l'éventuelle catastrophe et les consignes à observer. Ce nouvel outil est, évidemment, très attendu. Mme la ministre avait indiqué qu'il serait déployé à partir du deuxième semestre 2021 dans les zones densément peuplées ou représentant un risque particulier, puis sur tout le territoire à partir du mois de juin 2022. Elle lui demande si elle peut détailler à la fois le calendrier et les modalités de ce déploiement et quels seront, précisément, les territoires au sein desquels sera expérimenté le dispositif dans sa première phase. En tant qu'élue à Nanterre, commune qui accueille plusieurs sites industriels présentant des risques environnementaux, elle s'arrête quelques instants pour citer l'exemple des rejets de béton dans les eaux de la Seine constatés au mois d'avril 2019 et elle sait que ses habitants sont, comme de nombreux Français vivant à proximité de ces sites, très attentifs aux initiatives de ce type. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.

### Texte de la réponse

#### DISPOSITIF D'ALERTE DES RISQUES INDUSTRIELS

**M. le président.** La parole est à Mme Isabelle Florennes, pour exposer sa question, n° 1192, relative au dispositif d'alerte des risques industriels.

**Mme Isabelle Florennes.** Madame la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, je souhaite revenir sur les annonces faites par le ministre Gérard Darmanin lors de son déplacement à Rouen, le 24 septembre dernier, un an après la catastrophe de l'usine Lubrizol, à savoir l'instauration de différents dispositifs de prévention des risques industriels et d'information des populations.

Parmi eux figurait le déploiement d'un nouveau système d'alerte et d'information par téléphone qui permettrait, pour citer le ministre de l'intérieur, de passer « de la sirène au portable ».

Ce nouvel outil reposerait sur deux technologies, la diffusion cellulaire ou *cell broadcast*, qui transmettrait un message d'alerte sur les téléphones, et l'envoi de SMS géolocalisés directement émis par les services de l'État, contenant toutes les informations relatives à l'éventuelle catastrophe et les consignes à observer. Ce nouvel outil est évidemment très attendu.

Le ministre avait indiqué qu'il serait déployé à partir du deuxième semestre de 2021 dans les zones densément peuplées ou présentant un risque particulier, puis sur tout le territoire à partir du mois de juin 2022.

Pourriez-vous détailler le calendrier et les modalités de son déploiement ? Dans quels territoires précis le dispositif sera-t-il expérimenté durant sa première phase ? Je suis élue de la circonscription de Nanterre, qui compte plusieurs sites industriels présentant des risques environnementaux, et je sais que les habitants qui m'ont saisie de ces problématiques sont, comme de nombreux Français vivant à proximité de tels sites, très attentifs aux initiatives du Gouvernement en la matière.

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la citoyenneté.

**Mme Marlène Schiappa**, *ministre déléguée chargée de la citoyenneté*. Les crises récentes de grande ampleur, qu'il s'agisse d'incendies, d'attentats ou d'inondations, ont mis en exergue la nécessité d'une transmission rapide et simultanée, par le même vecteur, du signal d'alerte et des bons comportements à adopter par les citoyens face aux périls et aux menaces. Le recours à la téléphonie mobile, très largement répandue, et la diffusion de masse par les opérateurs de communications électroniques permettent nous semble-t-il de répondre à ces préoccupations, à condition bien sûr qu'ils ne présupposent pas l'installation d'une application dédiée.

Deux technologies satisfont de manière assez complémentaire à ces exigences : le SMS géolocalisé et la diffusion cellulaire, aussi appelée *cell broadcast* – CB. Elles permettent aux autorités, par le biais des téléphones portables, de communiquer très rapidement avec le public quand il se trouve en zone de danger, de le prévenir des risques à distance et de lui fournir les informations nécessaires pour agir. La technologie de diffusion cellulaire constituera le socle du système d'alerte à venir et pourra être complétée par le SMS géolocalisé, comme l'a indiqué le ministre de l'intérieur lors du déplacement que vous avez évoqué.

Les travaux réglementaires sont en cours ; le ministère de l'intérieur travaille à ce sujet, en particulier à la possibilité de déployer cet outil plus massivement, notamment avec les équipes du CCED, le commissariat aux communications électroniques de défense, qui joue un rôle de liaison avec les opérateurs. Une fois ce cadre réglementaire pleinement défini, vers la fin du mois de janvier, les équipes du ministère pourront se rapprocher des opérateurs et démarrer le développement technique des interfaces. En attendant, le ministère travaille à l'élaboration de la doctrine d'emploi de cet outil et au portail d'accès qui permettra de le déclencher, selon les modalités que vous avez parfaitement décrites. Les premiers territoires permettront de préfigurer l'outil, qui est attendu dans sa version pleinement opérationnelle pour juin 2022 dans l'ensemble du pays.

**M. le président.** La parole est à Mme Isabelle Florennes.

**Mme Isabelle Florennes.** Je vous remercie de votre réponse, madame la ministre déléguée. Je suis évidemment intéressée par le suivi de ce déploiement, et notamment par les questions réglementaires. J'espère qu'une information pourra nous être régulièrement délivrée par le ministère de l'intérieur.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Florennes](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (4<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1192

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Transition écologique

**Ministère attributaire :** Transition écologique

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [5 janvier 2021](#)

**Réponse publiée le** : 13 janvier 2021, page 9

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 janvier 2021](#)